Reçu le

25 JUIN 2026

Par NT Transmis à URBA

Copie(s)

.....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

Direction Générale Adjointe Développement et Cadre de Vie

Direction de l'Attractivité du Territoire

Direction Adjointe Aménagement du Territoire et Fonds Européens

MAIRIE D'UZES
COURRIER ARRIVE LE
25 JUIN 2026
SERVICE URBANISME

Nîmes, le 24/06/2026

Monsieur Jean-Luc CHAPON
Maire d'Uzès
Hôtel de Ville
1 Place du Duché

30700 UZES

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66
Courriel :
urbanisme@gard.fr

Réf : CD/CM/2026/59

Objet : Avis du Département – 7ème Modification Simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 7ème modification simplifiée du PLU que vous avez décidé d'engager m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.

J'ai bien pris note que cette modification concerne l'évolution du règlement écrit concernant le stationnement de la zone Ue.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je note que vous n'avez pas intégré à cette procédure les modifications liées au nouveau Règlement de Voirie Départementale, ce qui pourrait être fait dans une prochaine procédure, comme évoqué dans mon courrier du 12 juillet 2023, en pièce jointe pour mémoire.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification (lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 24/06/2026
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)